

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 13-476-1936 ordonnant la mise en adjudication des lots n° 325 et 326 du plateau du Marabout.

n° 13-476-1936

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 juillet 1936

Numéro JO  
n° 476 du 30/07/1936

Date du numéro  
30 juillet 1936

### VISAS

Le Gouverneur de du Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé Vu le cahier des charges relatif à la mise en valeur des lots n° 325 et 326 du Plateau du Marabout, approuvé en Conseil d'administration le 20 mars 1936

**Vu** l'avis officiel inséré au Journal officiel du mois d'avril 1936 portant à la connaissance du public l'approbation mentionnée ci-dessus

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 17 juillet 1936,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, Est ordonnée la mise en adjudication des lots n° 325 et 326 du Plateau du Marabout, qui aura lieu au cercle de Djibouti un mois après l'arrivée du Journal officiel dans lequel sera inséré le présent arrêté, Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.